

Aux propriétaires d'un terrain sur lequel se situe une emprise de ligne de transport électrique

Objet : Contrôle annuel de la végétation dans les corridors de transport d'énergie de Rio Tinto

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous informer que la division Énergie Électrique de Rio Tinto réalisera des travaux de contrôle de la végétation entre le **11 mai et le 18 septembre 2026** dans les emprises de certaines lignes de transport d'énergie. Ces travaux concernent notamment les lignes **65-66/67-68** et **55-56/57-58**, reliant l'Usine Jonquière au Mont Ste-Claire et à l'Usine Laterrière, ainsi que le tracé reliant le **poste 345 kV de Delisle Alma**, en passant par le **poste 161 kV de l'Isle-Maligne**, jusqu'à l'Usine Alma.

Les équipes devront accéder aux emprises de lignes, lesquelles peuvent se situer sur ou à proximité de votre propriété. Afin d'assurer la sécurité et l'efficacité des interventions, l'accès à l'emprise doit demeurer libre en tout temps. Aucune plantation ni construction n'y est permise.

Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour respecter les servitudes ou ententes en vigueur et limiter les inconvénients. Au besoin, un suivi sera effectué avec les citoyens ou les représentants du milieu concernés. Rio Tinto met également à votre disposition un mécanisme de gestion des requêtes et plaintes accessible au energie.riotinto.com/contact.

Ces travaux sont essentiels pour assurer la **sécurité du public** et la **fiabilité du réseau électrique**, en maintenant un dégagement adéquat de la végétation et en réduisant les risques d'incendie, d'électrocution ou de défaillance du réseau.

Selon les secteurs, les interventions pourront inclure l'élagage ou la coupe d'arbres, ou exceptionnellement l'émondage de certains arbres selon leur emplacement ou leur espèce. Les résidus de coupe seront laissés sur place. Dans les secteurs boisés, l'utilisation de pesticides pourrait être requise, en conformité avec le **code de gestion des pesticides du MELCC**. Les travaux seront réalisés par un entrepreneur qualifié, dans le respect des normes en vigueur.

Pour toute question ou information pertinente concernant votre terrain, nous vous invitons à communiquer avec notre équipe de relations avec les communautés au **418 699-3666** ou à l'adresse communications.ee@riotinto.com. En l'absence d'informations importantes transmises à l'avance, toute réclamation pour dommage pourrait être rejetée.

Pour en savoir plus sur les travaux dans les emprises de lignes : energie.riotinto.com/energie-electrique/emprises-de-lignes

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Marc-André Gagné

Chef de service, Production, Lignes, Essais et analyses
Rio Tinto, Énergie Électrique